



Le guide complet 3^{ème} pilier – 2026

En Suisse, votre retraite repose sur trois sources de revenus — qu'on appelle les trois piliers. C'est un système bien pensé, mais avec une réalité souvent surprenante : à la retraite, même un salarié qui a travaillé toute sa vie en Suisse ne touche généralement que 50 à 60 % de son dernier revenu grâce aux deux premiers piliers (l'AVS et le 2^{ème} pilier). Et pour ceux qui ont travaillé à temps partiel, qui sont arrivés en Suisse plus tard dans leur vie, ou qui ont traversé un divorce, c'est souvent encore moins. Ce manque peut avoir un vrai impact sur votre quotidien au moment où vous en avez le plus besoin.

C'est exactement pour ça que le troisième pilier existe. Il vous permet de mettre de l'argent de côté à votre rythme, pour compléter ce que l'État et votre employeur vous verseront à la retraite — et garder votre indépendance financière. C'est aussi un moyen de protéger votre argent contre l'inflation. Mais il ne suffit pas de simplement ouvrir un compte : encore faut-il choisir une solution conforme à ses objectifs, à ses besoins — et à ses convictions. Pour les personnes soucieuses de respecter les principes de la finance islamique, cela signifie opter pour un 3^{ème} pilier halal, éthique, sans riba (intérêt usuraire), et aligné avec leurs valeurs.

En matière de retraite, le temps est votre meilleur allié, mais la connaissance est votre véritable force.

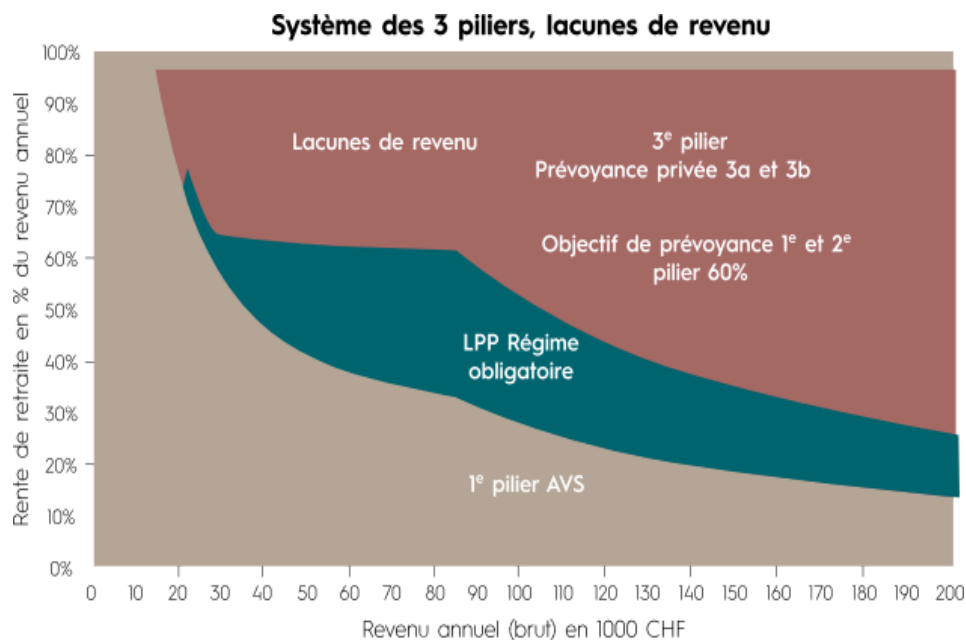
Ce guide a été conçu pour vous aider à :

- 1) **Comprendre le système de prévoyance** : Comprendre comment fonctionne le système de retraite en Suisse - et pourquoi agir tôt fait une vraie différence.
- 2) **3a ou 3b ?** : Voir clairement la différence entre le pilier 3a et le pilier 3b - pour choisir ce qui vous convient vraiment.
- 3) **Épargner intelligemment** : Découvrir une stratégie simple pour épargner régulièrement et réduire les risques - même sans connaissances en finance.
- 4) **Halal ou pas ?** : Comprendre la différence entre ce qui est interdit (le riba) et ce qui est permis dans un investissement - expliqué simplement.

BONUS : comprendre ce qu'est un ETF halal



1. Système de prévoyance suisse



Objectif de chaque pilier :

- **1er pilier : Prévoyance étatique (AVS/AI)** : Son objectif principal est de garantir le minimum vital aux retraités, aux invalides et aux survivants. Il est obligatoire et géré par l'État.
- **2ème pilier : Prévoyance professionnelle (LPP)** : Son but est de permettre de maintenir le niveau de vie habituel après la retraite, en complétant les prestations du 1^{er} pilier. Il est également obligatoire pour les salariés et géré par les caisses de pension.
- **3ème pilier : Prévoyance privée (facultative)** : Il permet de compléter les lacunes de prévoyance des deux premiers piliers.

Qui risque de manquer d'argent à la retraite ? Beaucoup plus de monde qu'on ne le croit.

Le système de retraite suisse a été conçu à une époque très différente d'aujourd'hui. Et même un salarié qui a travaillé toute sa vie à 100% ne touchera que 50 à 60% de son dernier salaire à la retraite. Pour d'autres - travailleurs à temps partiel, personnes arrivées en Suisse après 20 ans, personnes divorcées, parents seuls - ce sera encore moins.



2. Différences entre le 3^{ème} pilier A et le 3^{ème} pilier B

Il n'y a pas qu'un seul type de 3^{ème} pilier - il en existe deux, avec des fonctionnements très différents. Bien comprendre la différence vous aidera à choisir celui qui correspond vraiment à votre situation et à vos valeurs.

Critères	Pilier 3a (lié)	Pilier 3b (libre)
Fiscalité	Déductible du revenu imposable Avantage fiscal ✔ Oui, fort avantage	Pas déductible Avantage fiscal ⚠ Non, sauf pour Genève et Fribourg
Plafond annuel	CHF 7'258 (2026) ⚠ Contrôlé	Pas de plafond ✔ Flexible
Disponibilité des fonds	Bloqué jusqu'à la retraite (Sauf exceptions) ⚠ Pas disponible	Disponible à tout moment ✔ Souple
Utilisation typique	Préparation retraite, achat logement ✔ Projet sur le long terme	Épargne libre ✔ Projet sur le moyen, long terme
Taxation à la sortie	Imposition sur le capital ✔ Avantage durant la durée du contrat uniquement	Pas d'imposition sur le capital ✔ Avantage à la sortie
Possibilité de designer des héritiers	Succession règlementée ⚠ Possibilité d'adapter l'ordre des héritiers selon la situation	Libre choix des bénéficiaires ✔ Libre choix de la répartition et des héritiers



 **En résumé : Le pilier 3a est intéressant pour ses avantages fiscaux mais limité dans sa flexibilité. Le pilier 3b permet davantage de liberté**

3. Stratégie d'investissement : l'effet du coût moyen (Cost Average Effect)

Dans le cadre d'un 3^{ème} pilier, l'objectif est généralement de constituer une épargne sur le long terme (10 à 15 ans minimum). Pour cela, une stratégie simple et efficace consiste à investir régulièrement une somme fixe : c'est ce qu'on appelle l'**effet du coût moyen** ou cost average effect.

Cette méthode repose sur un principe fondamental : **investir la même somme à intervalles réguliers**, quel que soit le prix du marché. Cela permet d'acheter plus d'unités quand les prix sont bas, et moins quand les prix sont hauts – réduisant ainsi le prix moyen d'achat dans le temps.

Comment cela fonctionne ? :

Prenons une analogie simple : vous achetez des pommes chaque semaine avec un budget fixe de 10 CHF :

- Si les pommes coûtent 2 CHF chacune, vous en achetez 5.
- Si le prix baisse à 1 CHF, vous en achetez 10.
- Si le prix monte à 5 CHF, vous en achetez seulement 2.

Résultat : au fil des semaines, vous achetez davantage quand c'est avantageux, et moins quand c'est cher. Sur le long terme, cela lisse les fluctuations et peut réduire le prix moyen payé.

Pourquoi c'est intéressant ? :

1. **Moins de risque** : Vous évitez d'investir tout votre capital à un moment où les prix sont élevés.
2. **Simple et sans stress** : Pas besoin de suivre les marchés ni de se demander quand investir. Vous versez, c'est tout.
3. **Une habitude qui rapporte** : Mettre de côté un montant fixe chaque mois devient une habitude - et votre épargne grandit sans que vous y pensiez.

En résumé, l'effet du coût moyen est une stratégie accessible et rassurante, particulièrement adaptée aux débutants ou à ceux qui souhaitent épargner régulièrement sans subir les aléas du marché. Elle vous permet de rester investi, sans stress, tout en réduisant les risques liés à la volatilité (ampleur des variations du prix).



4. Différence entre le riba et le bénéfice licite

Le riba (intérêt usuraire) est formellement interdit en Islam. Mais alors, comment faire la différence avec un bénéfice licite dans un investissement ?

Définition du riba (intérêt usuraire)

Riba est un terme arabe qui désigne **tout gain prédéterminé, garanti et sans risque**, obtenu sur un prêt d'argent. En Islam, **le riba est interdit car** il est considéré comme une forme d'injustice économique.

- Exemple classique : Vous prêtez CHF 1'000.- à quelqu'un, et vous exigez qu'il vous rembourse CHF 1'200.- après un an. Ces CHF 200.- supplémentaires sont considérés comme du **riba**.
- Pourquoi est-ce interdit ? Parce que **l'argent ne doit pas produire de l'argent par lui-même**, sans effort ni risque. Cela mène à des inégalités et à une exploitation des plus faibles.

Définition du Bénéfice (profit) dans l'Investissement Islamique

Le **bénéfice** dans l'investissement islamique est un **gain légitime**, issu d'une **activité économique réelle** ou d'un **partage de risque**.

- Exemple : Vous investissez dans une entreprise ou un projet. Si l'entreprise fait un bénéfice, vous partagez le profit. Si elle subit une perte, vous la partagez aussi. C'est ce qu'on appelle le **partage du risque**.



- Pourquoi est-ce halal ? Parce que le profit provient d'un **effort commun, d'un risque assumé, et d'une création de valeur réelle.**



BONUS : Qu'est-ce qu'un ETF Halal ?

Un **ETF halal** (Exchange Traded Fund) est un type d'investissement qui vous permet d'acheter, en une seule fois, **un ensemble d'actions d'entreprises compatibles avec les principes de la finance islamique.**

Ces fonds excluent les sociétés qui gagnent de l'argent grâce à des activités interdites comme :

- les intérêts (riba),
- l'alcool,
- les jeux d'argent,
- le tabac,
- le porc,
- ou le divertissement non éthique.

Ils écartent aussi les entreprises **trop endettées** ou recevant **trop de revenus issus d'intérêts.**

Comment sont choisis les ETF halal ?

Ils passent par deux grands filtres :

1. **Filtrage des activités** : chaque entreprise est analysée selon son domaine d'activité. Si elle touche à des secteurs interdits, elle est automatiquement exclue.
2. **Contrôle financier** : les comptes de l'entreprise sont également passés au crible : un endettement trop élevé ou des revenus issus d'intérêts la disqualifient automatiquement.

Ce processus réduit fortement le nombre d'entreprises retenues - ce qui explique pourquoi la plupart des ETF halal contiennent surtout des sociétés du **secteur technologique ou de la santé**, souvent plus



conformes. Comme les ETF classiques, les ETF halal sont cotés en bourse. Ils offrent une **bonne diversification** tout en respectant les **valeurs de la finance islamique**.

Pourquoi choisir notre solution ?

- ✓ Première solution suisse certifiée conforme à l'éthique musulmane par le Cabinet Sakina Consulting
- ✓ Fonds rigoureusement sélectionnés et certifiés charia
- ✓ Accessible aux résidents suisses et aux frontaliers
- ✓ Alternative éthique au compte épargne bancaire classique, idéale également pour les enfants
- ✓ Possibilité de réduire vos impôts, selon le produit choisi et votre canton de résidence
- ✓ Accompagnement personnalisé par un conseiller francophone et anglophone
- ✓ Suivi en toute transparence grâce à l'application gratuite Prosperity